



*Syndicat  
Intercommunal  
d'Énergies  
du Département  
de l'Aveyron*

**Département de l'AVEYRON  
Arrondissement de RODEZ**

Accusé de réception en préfecture  
012-200052090-20220630-20220617-DE  
Reçu le 07/07/2022

## **Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical**

**Séance du 30 juin 2022**

Date de convocation : le 17 juin 2022

Date d'affichage : le 17 juin 2022

Nombre de membres au Comité Syndical: 50

**L'an deux mille vingt deux, le trente du mois de juin, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.**

**Etaient présents :** Monique ALIES – Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Jean Louis GRIMAL – Claude HENRY – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Anice SASSI – Roland JOFFRE - Bernard VERDIE

Etaient absents ou excusés : 25 Dont 2 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

### **DELIBERATION N° 2022/06/17**

## **AVENANT MARCHÉ TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ELECTRICITE CONCERNANT LA FREQUENCE D'ACTUALISATION DES PRIX**

ZAC de Bourran  
12 rue de Bruxelles  
BP 3216  
12032 RODEZ cedex 9  
05 65 73 31 60  
sieda@sieda.net  
[www.sieda.fr](http://www.sieda.fr)

**AVENANT MARCHE TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ÉLECTRICITÉ CONCERNANT LA  
FREQUENCE D'ACTUALISATION DES PRIX**

Monsieur le Président indique que l'instabilité sans précédent des prix de certaines matières premières, tout particulièrement du gaz et du pétrole, constituent une circonstance exceptionnelle de nature à affecter gravement, dans plusieurs secteurs d'activité, les conditions d'exécution des contrats, voire leur équilibre économique, et à mettre en danger la pérennité de nombreuses entreprises ainsi que l'emploi de leurs salariés et par voie de conséquence la continuité même des services publics.

Plusieurs recommandations sont proposées :

- La modification des contrats de la commande publique en cours, lorsqu'elle est nécessaire à la poursuite de leur exécution
- L'application de la théorie de l'imprévision aux contrats administratifs
- Le gel des pénalités contractuelles dans l'exécution des contrats de la commande publique
- L'insertion d'une clause de révision des prix dans tous les contrats de la commande publique à venir

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de faire un avenant avec les entreprises titulaires de l'ensemble des contrats de travaux en cours actuellement que ce soit sur le réseau de distribution publique d'électricité ou sur le réseau d'éclairage public pour mettre en place une actualisation mensuelle. Actuellement les contrats s'actualisent tous les 6 mois ou tous les ans.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer avec les entreprises titulaires des contrats de travaux en cours actuellement, un avenant mettant en place une actualisation mensuelle.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification  
Du 6 Juillet 2022

